

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 14 janvier 2025, par laquelle l'entreprise LARVOR 10 rue Amiral Guépratte – 29200 BREST demande l'autorisation de stationner un camion-toupie de béton sur cinq places de parking rue Alsace Lorraine en CROZON, pour une livraison de béton à la crèche municipale, le jeudi 16 janvier 2025 en matinée,

ARRETONS,

ARTICLE 1 Le 16 janvier 2025 en matinée

Le stationnement sera interdit sur cinq places de parking rue Alsace Lorraine en CROZON, entre le n° 61 rue Alsace Lorraine et le giratoire de la Poste, afin d'effectuer une livraison de béton à la crèche municipale.

ARTICLE 2 Le 16 janvier 2025 en matinée

L'entreprise LARVOR sera autorisée à stationner un camion-toupie de béton sur cinq places de parking, entre le n° 61 rue Alsace Lorraine et le giratoire de la Poste en CROZON.

ARTICLE 3

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

- Stationnement interdit
- Panneaux Travaux AK5

ARTICLE 4

Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5

L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera suspendu le temps de la livraison.

ARTICLE 6

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 15 janvier 2025
P/Le Maire



Lionel GAY
Directeur des Services
Techniques